

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 13
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 21 mars 2025.

Date de publication : 4 avril 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Bernard COTTIN, Benoît MEILHAC, Fabrice THERVILLE et Mmes Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Sophie DUMONTEL, Marie-France AULAS, Sonia BLONDEAU.

Excusé(es) : M. Bernard FAVRE a donné procuration à M. Bernard COTTIN, Mme Corinne MERLIN a donné procuration à M. Jean André GUILLERMIN, Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT a donné procuration à Mme Marie Claude POTTIER, Mme Laure SEYDOUX a donné procuration à M. Loïc COLTEL, M. Willy BONFY et Mme Virginie THIVENT.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Marie Claude POTTIER.

Objet : 2025/2803/024 – *Demande de fonds de concours pour l'école de musique.*

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT qui rappelle que le dispositif d'attribution de la subvention de Mâconnais Beaujolais Agglomération, à l'école de musique, se fait par l'attribution de fonds de concours aux communes. Elle propose de solliciter l'aide de MBA au titre du fonds de concours pour le fonctionnement des équipements communaux destinés à l'enseignement musical, et précise que l'intégralité du montant perçu par la commune sera reversée à l'association qui gère l'école de musique.

Une convention sera établie avec MBA. Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT indique que le montant du fonds de concours MBA dépend du nombre d'élèves inscrits à l'école de musique.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet présenté,
- D'autoriser le Maire à :
 - Signer le dossier de demande de fonds de concours ;
 - Signer les conventions afférentes ;
 - Signer tout acte et document afférents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme
Le 2 avril 2025,
Le Maire, Robert LUQUET

